

## A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

### INSCRIPTION 2017-2018: FOIRE AUX QUESTIONS

**Question 1 :** Quelle est la période d'inscription ?

**Réponse :** **Divisions atome à midget :** du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin.  
**Division Junior :** du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.  
**Divisions MAHG 0 à 4 :** du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

**Question 2 :** Quels sont les modalités de paiement ?

**Réponse :** **Divisions atome à junior :** Le paiement de la totalité des frais d'inscription doit être **REÇU AU PLUS TARD le 1<sup>er</sup> août**. L'inscription est payable par mandat-poste, carte de crédit ou par chèque.

Le paiement par carte de crédit est disponible sur le système HCR seulement. Vous pouvez payer un ou deux versements : Si vous choisissez deux versements, la moitié du montant sera appliquée immédiatement et l'autre moitié le 15 juillet.

Pour le paiement par chèque : vous devez faire le paiement au complet par chèque avant le 1<sup>er</sup> août. Pour ceux qui veulent payer en deux versements, vous pouvez faire un chèque au moment de l'inscription et un autre en date du 1<sup>er</sup> août. Vous devez apporter vos chèques avec une copie de la facture à la boîte aux lettres des Jets au Centre sportif Gaétan-Boucher.

Des frais de 2\$ par participant seront chargés si vous payez par carte de crédit.

**Joueurs des divisions Initiation (MAHG 0), pré-novice et novice:** Même modalités que ci-haut. Cependant pour les inscriptions faites entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 septembre, le paiement par chèque ou par carte de crédit (via le système HCR) doit être complet et encaissable sur réception ou **au plus tard le 15 septembre**.

**Question 3 :** Où doit-on envoyer notre paiement ?

**Réponse :** Dans la **boîte aux lettres des Jets** située au 2<sup>e</sup> étage du Centre sportif Gaétan Boucher, 3850 rue Edgar à Saint-Hubert ou **par la poste** à l'adresse suivante: Association des Jets de Saint-Hubert Inc., C.P. 37045, Saint-Hubert (Québec) J3Y 8N3.

Pour ceux qui se sont inscrit en ligne via le système HCR et qui paie avec un chèque, fournir une copie du reçu de l'enregistrement avec votre chèque.

**Question 4 :** Qu'arrive-t-il si je ne m'inscris pas durant la période prévue?

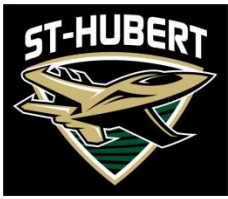
**Réponse :** Vous prenez le risque que le nombre de joueurs par division soit atteint et par le fait même vous retrouver sur une liste d'attente et voir votre inscription refusé.

**Question 5 :** Qu'arrive-t-il si je ne respecte pas les modalités de paiement?

**Réponse :** L'inscription sera considérée incomplète tant que le paiement n'est pas reçu et encaissé et ce, dans le respect des modalités. Le joueur ne pourra pas participer à aucunes activités des Jets et ce jusqu'à la réception du paiement final.

**Question 6 :** Je suis un joueur qui sera dans la division JUNIOR en septembre, est-ce que je dois m'inscrire?

**Réponse :** Oui, vous devez absolument vous inscrire et l'inscription doit être payée au complet au 1<sup>er</sup> septembre si le joueur est sélectionné.



## A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

Cependant, compte tenu de la particularité de cette division, la politique de remboursement suivante sera appliquée : Le joueur qui se présente au camp et qui n'est pas sélectionnée (par l'association ou l'entraîneur) aura un remboursement complet des frais d'inscription. Pour ceux qui ne se présente pas au camp ou qui abandonne au cours de l'année, la politique de remboursement des Jets sera appliquée et un montant de 150 \$ sera déduit du remboursement par l'association.

**Question 7 :** Il y a possibilité que je déménage ou que je ne puisse plus jouer pour les Jets après mon inscription, quelle est votre politique de remboursement?

**Réponse :** Nous rembourserons à 100 % toute inscription annulée avant le début des camps. Par la suite, nous rembourserons (date limite le 30 novembre) au prorata des mois actifs. Voir notre politique de remboursement sur le site des Jets.

**Question 8 :** Les parents sont divorcés ou séparés ou je suis le tuteur d'un enfant qui désire jouer avec les Jets de St-Hubert. Un des parents ou le tuteur demeure ou va demeurer à St-Hubert, est-ce qu'il peut s'inscrire chez les Jets?

**Réponse :** Oui en remplissant les conditions suivantes :

- Le parent ou tuteur qui fait l'inscription devra fournir une preuve de résidence à St-Hubert.
- Fournir un document légal qui confirme qu'il a la garde de l'enfant. Pour les parents qui sont divorcés ou séparés à l'amiable, une lettre signée par les deux parents devra être fourni au registraire pour confirmer leur accord que l'enfant peut s'inscrire à St-Hubert. En cas de litige entre les deux parents, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription ou le transfert du joueur.
- Si le joueur a déjà joué dans une autre association ou qu'il s'inscrit pour la première fois au hockey, vous devez remplir le formulaire d'inscription.
- Si c'est une fille, voir la question suivante.

**Question 9 :** Je suis une joueuse qui vit à Saint-Hubert, où dois-je m'inscrire?

**Réponse :**

- **Pour les divisions initiation (MAHG 0), pré-novice (MAHG 1 et 2) et novice (MAHG 3 et 4) :** vous devez vous inscrire avec **les Jets de St-Hubert**.
- **Pour les divisions atome à junior:** vous avez le choix et il doit être pris au moment de l'inscription.

Les joueuses qui veulent jouer dans la ligue masculine : vous devez vous inscrire avec **les Jets de St-Hubert**.

Les joueuses qui veulent jouer dans la ligue féminine : vous devez **ABSOLUMENT** vous inscrire avec l'association des **Rapides de Champlain**.

**Question 10 :** Est-ce que le dépôt des chandails est inclus dans les frais d'inscription?

**Réponse :** Non et il n'y a plus de dépôt à faire pour les chandails. Si les chandails ne sont pas remis à la fin de la saison, une facture sera émise par les Jets et une note sera mise au dossier HCR du joueur.

**Question 11 :** Qu'est-ce que le camp compétitif, qu'est-ce cela comprends et pourquoi il faut payer maintenant?

**Réponse :** Des nouveaux coûts se sont ajoutés au fil des années particulièrement pour le cours de mise en échec qui a été ajouté en 2015 par Hockey Canada. Nous voulons aussi que les coûts engendrés pour la location des glaces et locaux pour le camp compétitif soient payés par ceux qui vont en faire partis (utilisateur-payeur). Le camp compétitif comprend :



## A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

- **Directeur technique** : Le directeur technique est responsable de la formation sur les mises en échec et de l'évaluation des joueurs durant le camp compétitif. Le directeur technique est choisi par le conseil d'administration et n'est pas un entraîneur d'une équipe compétitive. Ce poste est rémunéré par les Jets.
- **Cours de formation sur la mise en échec et de contact physique** : ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux joueurs pee-wee, bantam et midget qui vont jouer au niveau compétitif AA et BB. Ce cours comprend des séances en gymnase et sur glace ainsi qu'une formation vidéo. Ce cours doit être suivi ABSOLUMENT au complet pour continuer le camp compétitif. Les parents doivent faire la confirmation que le cours a été suivi sur le site de Hockey Canada. Les joueurs qui ont déjà suivi le cours n'ont pas à le refaire.
- **Évaluation** : 4 séances sur glace avant les premières coupures.
- **Joueur affilié** : pour des raisons d'assurances avec Hockey Canada, seulement les joueurs qui seront inscrit au camp compétitif, suivi le cours de mise en échec (sauf l'atome) et participer aux séances d'évaluations pourront être joueur affilié dans une équipe du niveau compétitif AA et BB. Ceci ne s'applique pas aux gardiens de but.
- **Remboursement** : le montant demandé pour le camp compétitif n'est pas remboursable sauf si le joueur ne participe à aucunes activités du camp compétitif.
- **Réduction de prix** : Le montant pour le camp réduira le supplément compétitif si le joueur est sélectionné dans une équipe AA ou BB.
- **Autres frais couvert** : il sert à payer les heures de glaces supplémentaires, les officiels et la supervision des parties durant le camp et la saison.

**Question 12** : Pour le camp compétitif, j'ai oublié de cocher la case au moment de l'inscription ou j'ai changé d'idée durant l'été, est-ce que mon enfant peut quand même y participer?

**Réponse** : Vous devrez le faire avant le 31 juillet. Vous devrez payer le montant demandé au complet pour le camp par chèque.

**Question 13** : Qu'est-ce que le fond d'équipe et à quoi sert-il? Est-ce que cela fait partie de l'inscription?

**Réponse** : Le fond d'équipe n'est pas inclus dans l'inscription du joueur. C'est un montant supplémentaire qui est demandé par l'équipe pour payer les tournois et ce pour les équipes qui veulent en avoir. Ce montant est normalement demandé lors de la première réunion d'équipe pour payer les tournois. Le montant demandé varie entre 100\$ et 150\$ par joueur selon la division.

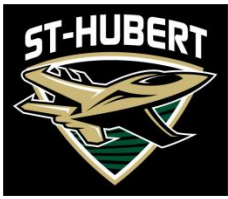
Par la suite, les équipes peuvent faire des campagnes de financement pour rembourser le montant mis dans le fond d'équipe par les parents pour payer les tournois. Le surplus du fond peut ensuite être utilisé pour payer des repas, hôtel, cadeaux et fête de l'équipe **pour les joueurs** en fin de saison. La décision de ce que l'équipe fait avec l'argent doit être prise par l'ensemble des parents en tout temps, ce n'est pas une décision prise seulement par l'entraîneur ou le/la gérant(e).

L'association des Jets n'est pas responsable de la gestion du fond d'équipe et ce qui en est fait. S'il y a un déficit à la fin de la saison, ce sera aux parents de déboursier les fonds nécessaire pour le payer.

**Question 15** : Est-ce qu'il y a des tournois ou festival d'inclus dans l'inscription?

**Réponse** : L'association va payer **un (1)** tournoi local à toutes les équipes Novice à Junior excluant les frais d'entrées. Si un frais d'entrée est demandé à l'inscription du tournoi, les équipes devront remboursés la différence avec leur fond d'équipe à l'association.

**Pré-novice** : L'inscription inclus deux (2) festivals dont le FestiJets de St-Hubert. Les parents auront à décider s'ils veulent participer à un 3e festival et fournir l'argent nécessaire au fond d'équipe.



## **A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.**

**Pour les équipes pee-wee, midget et junior récréatives (A, B ou C) :** Toutes les équipes de St-Hubert de ces divisions sont inscrites automatiquement aux tournois de St-Hubert. Ces équipes devront payer les frais d'entrées demandés par nos tournois de St-Hubert avec leur fond d'équipe.

**Question 16 :** Mon enfant n'a jamais joué au hockey et il veut être gardien de but dans la division bantam ou midget, est-ce qu'il peut s'inscrire?

**Réponse :** Pour les divisions bantam et midget, l'association n'acceptera aucun nouveau joueur qui commence à jouer au hockey comme gardien de but. Il pourra s'inscrire à une autre position. S'il a déjà joué comme gardien de but dans une autre association, il sera accepté.

Exception : Si aucun gardien de but n'est disponible pour une équipe, les Jets se réserve le droit de nommer un joueur de l'équipe comme gardien de but pour la saison.